



# **LES DROITS ET DEVOIRS SUR INTERNET**

**Diaporama réalisé par les élèves de 4<sup>ème</sup> 2 dans le  
cadre de l'Education aux Médias et à l'information  
(EMI)**

# DÉFINITION D'INTERNET

- Internet est un système immense de télécommunications informatiques développé au niveau international, qui permet d'accéder à des données de toutes sortes : textes, musiques, vidéos, photos, grâce à un codage universalisé.
- Grâce à Internet je peux communiquer partout dans le monde, il suffit d'avoir un ordinateur (ou autre appareil nomade type i-phone) et une connexion Internet.



# LES INFORMATIONS PERSONNELLES

- Sur Internet, pour jouer, commander quelque chose, ouvrir un compte... on te demande toujours des informations personnelles : ton nom, prénom, téléphone, adresse mail... Ces données comme les photos et vidéos où tu figures, font partie de ce que l'on appelle « les données personnelles ».
- Bon à savoir!
- Sur internet la plupart des sites sont gratuits
- Cette gratuité d'accès n'est pas vraiment gratuite!!!
- Les sites que tu consultes te demandent des données personnelles (adresse, numéro de téléphone,...), informations qu'ils monnayent à d'autres sites et c'est ce qui leurs rapporte de l'argent.

**○ NE JAMAIS DONNER TROP D'  
INFORMATIONS PERSONNELLES SUR  
INTERNET !!!!!**



# VIE PRIVÉE / VIE PUBLIQUE :

- La vie privée c'est quand on est chez nous, ce sont des choses personnelles et intimes que l'on ne souhaite pas partager avec tous et la vie publique c'est ce que l'on souhaite ou l'on doit exposer de soi, partager. Par exemple, c'est quand on va à l'école ou quand nous allons travailler.
- Il faut faire attention à ce que l'on expose de soi que ce soit dans la rue ou sur Internet. Toute information peut nuire à ta réputation.
- Il faut donc protéger ses informations personnelles (photo, identité, carte bancaire) autant dans la réalité que sur Internet.
- Si un jeu ou un site vous demandent trop d'informations ne leurs donner pas c'est sûrement pour vendre vos données personnelles à d'autres !
- Il ne faut pas partager toute sa vie sur les réseaux sociaux. Vous en avez le droit ,mais trop exposer sa vie privée sur Internet est nuisible : tout ce qui est publié sur Internet appartient à Internet et donc n'est plus à vous! Y compris vos photos!! Exemple avec Facebook!



# POUR RESPECTER LA VIE PRIVÉE :

- Par exemple sur les réseaux sociaux :
- Lorsque tu publies une photo de toi et de tes amis, il faut leur demander leur autorisation.
- Des photos ou des vidéos sont très difficiles à contrôler et c'est donc vu par tout le monde.
- Si tu mets une photo sur le net vérifie que l'on ne voit pas ton adresse ou ton établissement scolaire



# LA VIE PRIVÉE SUR INTERNET

- Pourquoi protéger ses informations personnelles ?
- \*Sur internet, la plupart des sites sont gratuits mais vendent tes données personnelles
- \*Toutes les informations que tu donnes peuvent être regroupées par des personnes mal intentionnées.
- Les informations à ne jamais partager
- \*adresse postale
- \*numéro de portable
- \*coordonnées bancaire
- \*photos personnelles voire compromettantes



# EFFACER SES TRACES SUR LE NET

- Pourquoi laisse t-on des traces sur le net ?
- Presque tous les sites utilisent des cookies
- Les cookies sont de petits fichiers qui s'enregistrent sur ton ordinateur et qui permettent au site que tu as visités de te reconnaître lors des prochaines visites
- Les cookies peuvent contenir des informations importantes comme tes identifiants de connexion
- Donc attention quand tu acceptes les cookies!



# SUPPRIMER SES TRACES EN QUELQUES CLICS

- Google Chrome
- Cliquer sur Options puis Préférences et choisir l'onglet Options avancées. Cliquer sur Effacer les données de navigation
  
- Firefox
- Cliquer sur outils puis effacer l'historique récent





# LE PIRATAGE SUR INTERNET

- Ton mot de passe, c'est ta brosse à dents !
- On peut comparer un mot de passe à une brosse à dents car c'est une donnée très personnelle, qu'on ne prête pas.
- Personne ne doit connaître tes mots de passe. Ne prête jamais ton compte à qui que ce soit.
- C'est la façon la plus simple de se faire pirater !
- Pour avoir un bon mot de passe il faut que ce soit un mélange de chiffres, de lettres et de caractères spéciaux.
- Et un bon mot de passe se change régulièrement surtout si tu utilises le même pour plusieurs de tes comptes.



# ATTENTION AU TÉLÉCHARGEMENT DE FICHIERS

- Une technique courante pour pirater un mot de passe est d'envoyer un logiciel espion sur l'ordinateur de la personne.
- Si tu reçois un email d'un destinataire inconnu ne l'ouvre surtout pas.
- C'est la même chose lorsque tu télécharges un fichier sur un site ou avec un logiciel de partage, utilise un antivirus.



# LE CYBERHARCÈLEMENT

- Le cyberharcèlement c'est quoi ?
- \*Le harcèlement en ligne (ou cyber-harcèlement) peut prendre différentes formes comme la création d'un faux profil à ton nom, l'envoi de messages d'insultes ou la diffusion de fausses rumeurs.
- \*Quoi qu'il en soit il ne faut pas laisser faire et en parler à un adulte de confiance (tes parents ou un adulte en qui tu as confiance)
- Tu peux également contacter Net écoute, un service entièrement gratuit pour t'aider en cas de cyber-harcèlement au 0800 200 000



# LE HAPPY-SLAPPING

- Le happy slapping est l'action de filmer une agression et de la publier sur internet.
- Si tu es face à une agression filmée ou à des images d'agression, surtout tu ne dois pas y prendre part. Il faut impérativement en parler à un adulte.
- Ainsi, la personne enregistrant les scènes de l'happy-slapping pourra être punie, à des peines pouvant aller jusqu'à la réclusion à perpétuité selon la gravité de l'agression.
- **Le happy slapping n'est pas un jeu mais une agression envers une personne!**



# DROIT À L'IMAGE

- Votre image est une donnée personnelle.
- Vous avez donc un droit sur son utilisation et vous pouvez **vous opposer à sa diffusion publique.**
- La diffusion publique couvre la diffusion sur Internet car **Internet est un espace PUBLIC!**
- Si ce droit n'est pas respecté vous pouvez avoir une amende allant jusqu'à 45 000 euros et une peine de prison allant jusqu'à un an .



# QUAND TU PUBLIES UNE PHOTO DE TES AMIS SUR INTERNET :

- Tu doit toujours **avoir leur autorisation**
- Des photos ou des vidéos mises sur internet sont très **difficiles à contrôler et peuvent être vues par tout le monde**
- Si tu mets des images en ligne, vérifie bien que l'on ne voit pas d'informations personnelles comme la façade de ton établissement scolaire ou de chez toi...



# LES DROITS D'AUTEURS :

- Le droit d'auteur est le droit reconnu par la loi et accordé à un auteur, un compositeur, un éditeur.
- Il contient deux branches :
- L'une morale : le droit d'auteur est un droit personnel qui permet à l'auteur de se voir reconnaître la création de son œuvre et d'en protéger son droit.
- L'autre patrimoniale : l'auteur a le droit de reproduction de son œuvre et d'en retirer les bénéfices financiers conséquents pour une durée limitée au terme de laquelle l'œuvre tombera dans le domaine public.



## EN TERMES PLUS SIMPLES !

- Les droits d'auteur sont tous les droits et les revenus dont bénéficient les auteurs, à savoir la protection de leur œuvre contre le plagiat(copie) ou son exploitation sans autorisation.
- Ils s'appliquent pour toute forme d'œuvres : inventions, œuvres, livres, dessins, peintures, images...
- Exemple : Une image a un droit d'auteur on appelle cela : **le droit de l'image**
- A ne pas confondre avec le droit à l'image





- Le droit d'auteur est **le droit reconnu par la loi** et accordé à un auteur, un compositeur, un éditeur et un distributeur pour l'exclusivité de la publication de son œuvre.
- Toute infraction à la loi est sanctionnée. Il en est de même pour **une violation du droit d'auteur**
- C'est à dire que l'auteur ne veut pas forcément que l'on utilise son oeuvre sous **peine de 300 000 à 500 000 euros et 3 ans d'emprisonnement.**



- **Pour aller plus loin :**
- <http://www.internetsanscrainte.fr/pdf/docs/info+safer2013.pdf>
- Conseils pour les 7-12 ans :  
<http://www.internetsanscrainte.fr/le-coin-des-juniors/mes-conseils>
- Conseils pour les 12-17 ans :
- <http://www.internetsanscrainte.fr/espace-jeunes/conseils>



## SOURCES UTILISÉES :

- <http://www.cnil.fr/>
- <http://www.hadopi.fr/>
- <http://ww.sacem.fr/cms/home?pop=1>
- <http://www.netecoute.fr/conseils.php>
- <http://www.internetsanscrainte.fr/>
- <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/internet/>

